



MAIRIE de LAVAU

PROJET DE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2015

Étaient présents :

M. CARAYON, Maire, M. J.P. BONHOMME, Mme VOLLIN, M. DALLA RIVA, Mme LUBERT, M. LAMOTTE, Mme IMBERT, M. GUIPOUY, Mme BASTIÉ-SIGEAC (arrivée en cours de séance), Adjoints, M. FÈVRE, Mme MARTY, MM. M. BONHOMME, RENAULT, Mmes PAGÈS RÉMY, M. VANTAUX, Mmes TAYEB, LESPINARD, MM. POMARÈDE, GROGNIER, Mme LE NY, MM. COSTES, LARUE, Mme JUAN, MM. CAYLA, SOUBIRAN, TERLIER.

Avaient donné pouvoir :

M. VILLARET à M. J.P. BONHOMME
Mme GUIDEZ à Mme IMBERT
Mme DOURTHE à M. FÈVRE
Mme GARROUSTE à Mme MARTY
Mme MONTEL à M. TERLIER

Était excusée :

Mme BONNIFACY

M. DALLA RIVA est nommé secrétaire de séance.



1- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 2014

Aucune observation n'étant formulée, **Monsieur CARAYON** soumet au vote le projet de procès verbal du 29 décembre 2014.

Vote : unanimité.



2- DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

A titre de contribution au débat, **Monsieur CARAYON** présente les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2015.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit débattre, sans vote, des orientations budgétaires de la commune, dans les deux mois précédant la séance d'examen et d'adoption du budget de l'exercice.

La note contributive au débat des orientations budgétaires permet de replacer les enjeux budgétaires de la commune dans leur contexte.

Les orientations budgétaires doivent aussi, pour leur parfaite compréhension, être analysées de manière dynamique et s'alimenter d'éléments rétrospectifs et prospectifs.

← **Un contexte économique et social national toujours difficile**

L'état de l'économie française reste très dégradé :

- Le chômage

En un an, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité, en France métropolitaine, a augmenté de 4,8 %, battant à nouveau des records pour atteindre 3 481 600 en janvier 2015 (soit 159 700 demandeurs d'emploi de plus qu'en janvier 2014 et 600 000 depuis trois ans).

La situation au cours du seul mois de janvier est, certes, moins défavorable, mais au prix de 58 000 radiations ; l'organisation internationale du travail (OIT) ne prévoit pas de diminution du taux de chômage en France dans les deux ans à venir.

Les chiffres du mois de février qui viennent d'être communiqués confortent, hélas, cette prévision puisque le chômage reprend sa tendance à la hausse : + 0,4 %.

L'Unedic confirme ce triste constat.

Dans ses prévisions financières de janvier 2015, l'organisme paritaire en charge de l'assurance chômage anticipe, en effet, une aggravation du chômage en 2015 et table sur 104 000 demandeurs sans activité supplémentaires en métropole.

Dans sa dernière note de conjoncture, publiée en décembre 2014, l'Insee prévoit également une nouvelle augmentation du chômage début 2015 : il progresserait au cours des prochains trimestres, à 10,6 % mi 2015 (10,2% en métropole).

Au total fin janvier 2015, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C s'établit à 5 232 100 en métropole (5 530 600 DOM compris). Ce nombre est en hausse de 0,3 % sur un mois (+ 16 100) et de 6,2 % sur un an (+ 303 200).

Dans ce domaine, nous assistons à un décrochage de la France puisqu'à l'inverse et dans le même temps, le chômage diminue en Europe (- 0,6 % en 1 an) et aux Etats-Unis (- 1,2 % en 1 an).

- La dette publique française continue de s'aggraver.

A la fin du troisième trimestre 2014, la dette publique atteint 95,2 % du PIB (93,5 % à la fin 2013, 90,6 en 2012). La dette publique s'établit à 2 031,5 Md€, en augmentation de 7,8 Md€ par rapport au trimestre précédent.

⇒ Si l'OCDE vient de revoir en hausse ses prévisions de croissance pour la France, à 1,1 % en 2015 et 1,75 % en 2016, cette croissance reste néanmoins fragile et incertaine car de nombreux facteurs montrent que la confiance n'est pas encore au rendez-vous et que la situation financière des entreprises reste tendue.

⇒ Les taux d'intérêt des emprunts restent favorables.

⇒ La situation budgétaire des collectivités territoriales françaises cristallise de nombreuses inquiétudes pour les prochaines années.

Il a été constaté au niveau des communes, en 2014, une forte baisse de l'épargne brute (solde de la section de fonctionnement) pour la troisième année consécutive (- 9,1 %) et un recul significatif des investissements (- 10,2 %).

Ces tendances devraient s'amplifier en 2015, la dégradation des marges de manœuvre s'amplifiant avec l'accentuation de la baisse des dotations.

Les dépenses d'investissement du bloc communal pourraient diminuer de 8 % par an jusqu'en 2017. Ce recul correspondrait à une baisse des investissements de 7 milliards d'euros en 3 ans, soit 14 milliards d'euros en cumulé.

De nombreux observateurs s'attendent, pour les mêmes raisons (ponction de l'État sur les collectivités territoriales), à une augmentation importante de la fiscalité directe locale.

◀ **Des décisions gouvernementales impactant de plus en plus défavorablement les collectivités territoriales**

- La diminution historique des concours de l'État aux collectivités locales, communes, départements et régions.

Le gouvernement a décidé de réduire de 30 % (soit 30 milliards d'Euros), ses concours d'ici 2017, destinés à financer les équipements publics pourtant utiles : écoles, collèges et lycées, infrastructures sportives et culturelles, routes.

Il est utile de rappeler que l'investissement réalisé par les collectivités territoriales constitue 72 % de l'investissement public national alors que la dette desdites collectivités ne représente que 10 % de la dette publique. Cette ponction exponentielle, sans précédent, pèsera très lourdement sur l'activité des entreprises, sur l'emploi, mais aussi sur nos investissements.

Elle sera fortement ressentie au niveau du budget de la commune de LAVAUR, qui a déjà été impacté en 2014 (- 88 658 €).

Les chiffres n'ont pas encore été notifiés mais, selon les estimations, la diminution de la dotation globale de fonctionnement équivaldrait à plus de 6 % d'impôt en 2015, 13 % en 2016 et près de 18 % en 2017.

L'Association des Maires de France (AMF) dénonce d'ailleurs, avec force, cette ponction d'autant plus insupportable pour les communes, qu'elle est cumulée avec l'accroissement imposé de nombreuses charges. Les Maires déplorent « un effet ciseau dont la seule variable d'ajustement sera la diminution de l'investissement ».

De nouvelles charges pèsent, en effet, parallèlement sur les budgets communaux, lesquelles charges sont insuffisamment compensées.

- Coût en année pleine de la réforme des rythmes scolaires applicable depuis la rentrée de septembre 2014 : + 100 000 € par an à Lavour.
- Augmentation de la cotisation aux caisses de retraites.
- Désengagement des services de l'État et transfert des charges correspondantes sur les collectivités locales...

◀ **La situation locale**

Une vraie dynamique continue d'être perceptible à Lavour, même si certaines difficultés sont apparues en 2014 en matière d'évolution du nombre de demandeurs d'emploi dont les causes sont, hélas, exogènes.

- Le développement urbain se poursuit, comme en atteste la forte progression ou le niveau élevé des recettes budgétaires afférentes, mais aussi les données de la population publiées par l'INSEE.

⇒ Le nombre de dossiers traités par le service urbanisme (permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, déclarations d'intention d'aliéner) se maintient à un niveau élevé : 718 en 2014, 707 en 2013 (pour mémoire, 580 en 2008).

⇒ La taxe additionnelle sur les droits de mutation, bon indicateur de l'activité immobilière, dont le montant constaté en 2014 (307 735,82 €) est certes inférieur à celui de 2013 (332 544,58 €) mais demeure à un très bon niveau ; il est supérieur à son niveau d'avant crise (263 501 € en 2008).

- En matière de développement économique, l'implantation et l'ancrage sur la commune du Groupe Pierre FABRE se sont renforcés avec l'installation récente du siège de la Fondation Pierre FABRE, propriétaire dudit groupe.

Cette installation significative contribue à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire.

- La commune de LAVAUR continue d'occuper une part prépondérante au sein de la Communauté de Communes Tarn-Agout :

- 36 % de la population
- 50 % des entreprises
- 60 % des emplois
- 65 % des bases de CVAE (le meilleur indicateur du dynamisme économique).

Son rôle dans le développement économique du territoire est donc majeur.

• Les bases fiscales « ménages » dont le produit est directement perçu par la commune poursuivent leur croissance physique et confirment le développement de la Ville.

- Taxe d'habitation : + 2,39 %
- Taxe foncière bâti : + 4,13 %

• Les services publics locaux continuent de se moderniser et de se développer :

⇒ Après le CCAS, l'Hôtel de Ville et la cuisine centrale, l'année 2015 sera marquée par l'ouverture d'un nouveau poste de police municipale afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et les conditions de travail des agents.

⇒ La régie municipale ESL

Notre régie, grâce à une bonne gestion et au développement de la commune, continue d'obtenir de très bons résultats comptables qui seront réinvestis au service des vauréens.

Le projet écoresponsable de centrale hydroélectrique de Fonteneau, doublant les capacités de production et favorisant sa pérennité financière, entre dans sa phase opérationnelle après une très longue procédure.

La Régie, dans le cadre de ses obligations environnementales, participe à l'aménagement et à la réhabilitation des berges de l'Agout (projet important de la municipalité).

⇒ Le centre hospitalier

L'activité continue de se développer, l'hôpital dégagant encore une fois un excédent financier, en dépit de ponctions et de contraintes très lourdes imposées par le gouvernement.

Les travaux de rénovation et de développement de la maternité et du service SSR avancent sans retard et devraient pouvoir être achevés cette année.

• L'emploi

La commune de LAVAUUR avait, jusqu'à l'année dernière, très bien résisté.

L'effort d'équipement engagé par la municipalité avait permis, localement, à certaines entreprises, de surmonter la crise.

La situation s'est dégradée en 2014 (+ 100 demandeurs d'emploi toutes catégories), comme partout en France, même si le taux de chômage reste très inférieur à celui constaté dans les communes du département de la même strate.



Le projet de budget poursuivra, en dépit des contraintes qui pèsent de plus en plus lourdement sur les collectivités (chute des dotations d'État, charges imposées...) la recherche d'un juste équilibre entre maintien d'un niveau d'investissement raisonnable, en particulier en matière de voirie et de bâtiments scolaires ou patrimoniaux et application du principe de modération fiscale mis en œuvre, depuis le début (1995), par la majorité municipale.

◀ Section de fonctionnement

L'augmentation de l'autofinancement sera l'objectif prioritaire de la municipalité en 2015, afin de garder des marges d'investissement sans accroître la dette.

• Dépenses

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont diminué entre 2014 et 2013 (- 2,15 %).

C'est le fruit de l'effet conjugué d'efforts de gestion (économies sur le fonctionnement interne des services) et la baisse de certains prix comme ceux du carburant et du gaz.

La maîtrise des coûts et la rationalisation des consommations seront poursuivies en 2015.

Dans le même temps, il sera maintenu un très bon niveau de service à la population :

- restauration scolaire et pour les personnes âgées : 190 695 repas servis en 2014 par la cuisine centrale municipale, 186 229 en 2013, 158 382 en 2012.

Avec une majorité de produits frais et locaux.

- séjours jeunes, ALSH, ALAE...

- espace jeunesse

- animations

- expositions culturelles

- médiathèque

- entretien des terrains et des bâtiments : objet d'une attention constante

En matière de frais de personnel (chapitre 012), les crédits qui seront inscrits au budget de l'exercice 2015 n'augmenteront pas par rapport à ceux inscrits en 2014.

Ce poste est pourtant fortement impacté par les surcoûts liés à la réforme des rythmes scolaires (NAP) : + 100 000 € et le GVT (glissement – vieillesse – technicité) qui continuera d'être pris en compte de manière optimale.

La maîtrise de ce chapitre (qui constitue 55 % du budget de fonctionnement) est rendue possible par la rationalisation des postes de travail et des missions et l'adaptation de l'organisation des services (non renouvellement de certains départs à la retraite).

Pour les autres chapitres, les frais financiers seront contenus et les subventions globalement maintenues à leur niveau actuel.

● Recettes

La croissance structurelle et récurrente de nombreuses recettes de fonctionnement, compte tenu du développement de la commune, sera en partie annihilée par la baisse des dotations de l'État.

⇒ La fiscalité

Le dynamisme des bases (indicateur de développement) se poursuivra, en 2015, en terme physique, comme cela vient d'être précisé.

La pression fiscale est relativement faible à Lavour.

Il est rappelé que le taux vauréen de taxe d'habitation demeure un des plus bas, sinon le plus bas de la Région.

La taxe foncière sur le bâti est aussi moins chère à Lavour que dans les communes du département de la même strate.

Notre politique de modération fiscale sera poursuivie afin de soutenir la consommation des ménages, dans une période où ils subissent les effets d'un accroissement de la pression fiscale d'État.

⇒ Les recettes provenant de l'intercommunalité :

1) Dotation de compensation :

Cette dotation (produit de T.P. perçu par la commune en 2005 + compensation 2005 de la suppression de la part salariale – produit des trois taxes ménages perçu sur Lavour en 2005 par l'intercommunalité) est amputée des charges des services transférés depuis (le plus important étant la crèche).

Elle s'est élevée en 2013 et 2014 à 1 837 509 €. Ce montant devrait rester identique en 2015 puisque aucun nouveau transfert de compétence n'a été acté dans l'année.

2) Fonds de concours

Ce fonds de concours reprend les mêmes critères que l'ancienne dotation de solidarité. Il permet, sous certaines conditions édictées par la loi, de redistribuer aux communes une partie du surplus de taxe professionnelle, puis dorénavant, de contribution économique territoriale, suivant la population, le potentiel fiscal, la contribution à l'effort de développement économique et les charges de centralité.

L'enveloppe à laquelle peut prétendre la commune en 2015 n'est pas connue à ce jour.

Cette recette, pour Lavour, sera inscrite pour une part identique en 2014 en section de fonctionnement (aide au fonctionnement des équipements municipaux) et, pour le surplus, en section d'investissement (participation au financement d'opération d'aménagement de voirie).

⇒ Le fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC).

Cette nouvelle recette a été créée en 2011 (le Maire en a été le rapporteur à l'Assemblée Nationale) et attribuée à compter de 2012. Elle bénéficie à la CCTA et à la commune de LAVAUUR.

Son montant s'est élevé pour Lavour en 2012 à 31 211 €, en 2013 à 76 579 € et en 2014 à 107 885 €.

La poursuite de cette montée en puissance est programmée pour 2015 mais le curseur n'est pas encore connu avec précision aujourd'hui.

⇒ Les dotations de fonctionnement de l'État

- La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :

La ponction historique décidée par le gouvernement renouvelée et amplifiée jusqu'en 2017, a été détaillée précédemment.

- La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) : non encore notifiée à ce jour.

◀ **Section d'investissement**

● Dépenses

Contraints par les décisions gouvernementales défavorables aux collectivités locales, nous ralentirons le rythme de nos réalisations.

Comme dans toutes les communes de France, certains programmes seront reportés sur les exercices suivants.

Les investissements inscrits au budget de l'exercice 2015 permettront tout de même de répondre aux besoins les plus urgents, en matière de sécurité et de cadre de vie des vauréens.

Il est prévu l'inscription en 2015, de manière non exhaustive, des opérations suivantes dont certaines sont en cours de réalisation :

- Aménagement et mise en valeur des rues du centre ancien.
- Poursuite des projets de sécurisation, mise en valeur et aménagement de diverses autres voies de la commune.
- Confortement des falaises de l'Agout sous le Plô.
- Poursuite du programme de rénovation des écoles afin de maintenir pour nos élèves des conditions de travail optimum.
- Poursuite du programme de restauration et de mise en valeur des décors peints de la cathédrale Saint-Alain, nécessaire pour le développement du tourisme et de nos commerces.
- Poursuite du projet d'aménagement et réhabilitation des berges de l'Agout (avec la Régie).
- Aménagement d'un poste de police municipale, allées Jean Jaurès.
- Installation d'un dispositif de vidéoprotection (1^{ère} tranche).
- Aménagements de divers locaux sportifs ou associatifs.
- Poursuite de l'effort en matière de travaux d'assainissement.

● Recettes

Ces opérations seront financées par les recettes suivantes :

⇒ Nos propres ressources dégagées de la section de fonctionnement.

Grâce notamment, à une gestion rigoureuse et économe des deniers publics, et malgré les pertes de dotation de l'État et des charges supplémentaires imposées, **nous améliorerons notre capacité d'autofinancement.**

⇒ Le FCTVA.

Pour mémoire, ce FCTVA est perçu l'année qui suit l'investissement (mesure d'amélioration prise par l'ancien gouvernement dans le cadre du plan de relance de l'économie).

La commune de Lavaur devrait percevoir à ce titre en 2015, 390 000 € (soit + 25 645 € par rapport à 2013).

⇒ La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Cette dotation, à laquelle est éligible Lavaur, est issue de la fusion entre la DGE et la DDR.

Sont présentés, à cet effet, les dossiers d'aménagement des écoles.

⇒ Le produit des amendes de police

Non connu à ce jour.

⇒ La taxe d'aménagement (qui a remplacé la TLE).

Cette recette, bon indicateur du développement de la commune, devrait, à l'aune des estimations réalisées par les services de l'État, se maintenir à un très bon niveau.

Il est rappelé que les logements sociaux sont exonérés de cette TA, par décision du Conseil Municipal.

⇒ Les collectivités départementale et régionale seront aussi sollicitées.

⇒ La dette communale se stabilisera.

Il est utile de signaler que des marges de manœuvres en la matière seront mécaniquement reconstituées les années suivantes (certains emprunts arrivant prochainement à échéance).

⇒ Le budget annexe excédentaire du lotissement industriel des Cauquillous devrait pouvoir être clôturé en cours d'année, ce qui générera, à ce moment-là, une recette supplémentaire pour le budget principal.

J'ai entendu que des investissements seraient reportés compte tenu de la diminution des dotations d'État, dit **Monsieur TERLIER**. Pouvez-vous être plus précis ?

Les différentes commissions municipales vont, dans les prochains jours, instruire ce budget, répond **Monsieur CARAYON**. Il convient de les laisser travailler. Les précisions que vous attendez ne pourront être données qu'à l'issue de ce travail, conformément aux règles en vigueur.

Monsieur SOUBIRAN intervient :

Je note que vous êtes en incapacité de nous dire quels seront les projets à reporter.

Les programmes annoncés ne sont pas véritablement chiffrés.

Je sais que la première tranche d'installation de caméras de vidéoprotection coutera 280 000 €. Pour dix points, cela fait cher la caméra !

N'y-a-t-il pas là, une marge de manœuvre pour aider nos associations ou améliorer les conditions de vie de nos élèves dans les écoles... ?

Le niveau de la délinquance justifie-t-il cet investissement ? Constitue-t-il réellement une priorité ?

Vous ne cessez de dire que les coupes budgétaires de l'État en direction des collectivités sont historiques. Mais quand on compare les niveaux de la dette laissée par Lionel Jospin et par Nicolas Sarkozy, vous êtes, vous aussi, responsable devant le tribunal de l'histoire.

Je cherche les lignes directrices de votre budget. Je n'en trouve pas. Je ne vois rien pour l'école des Clauzades qui constitue, à mon sens, une priorité.

Je suis surpris par vos propos, dit **Monsieur DALLA RIVA** en direction de Monsieur SOUBIRAN.

Vous méconnaîsez totalement le fonctionnement d'une commune.

Les dossiers sont instruits en commission avant examen en conseil municipal, surtout lorsqu'il s'agit du budget qui ne peut se traiter unilatéralement par simple note.

Soyez cohérent, si nous vous avons donné les programmes à reporter, vous nous auriez fait le reproche que les commissions ne se sont pas réunies au préalable.

Vous dites, poursuit **Monsieur DALLA RIVA**, que « rien n'a été fait pour les écoles ». C'est scandaleux ! Jamais autant de travaux n'y ont été réalisés, jamais autant de services ont été proposés aux parents, sur les temps scolaire et périscolaire.

Je n'ai pas dit cela, répond **Monsieur SOUBIRAN**. S'agissant de l'école des Clauzades, j'ai fait allusion à la probable nécessité d'investir parce que les enfants sont à l'étroit. Il n'y a pas de préau. C'est en tout cas ce que font remonter les parents.

Madame VOLLIN apporte des informations sur son approche de l'école maternelle des Clauzades.

J'ai, et la municipalité dans son ensemble, toujours été attentive à toutes les questions intéressant les écoles et en particulier celle-ci.

J'en connais les besoins et nous nous en occupons.

Elle a été construite pour deux classes, il y en a cinq. Je sais que la cour de récréation est petite, que la salle polyvalente est de dimension réduite, que l'école a été construite sans préau. On ne peut pas tout changer comme ça mais on s'en occupe. Nous avons le projet de construire une autre école maternelle, à côté. J'ai formé un comité de pilotage dans lequel siègent les directrices et les parents d'élèves. Un travail a été fait qui a permis d'évaluer la surface nécessaire. Nous imaginons une école avec six classes, une septième potentielle, une vraie cour de récréation, un vrai parking... Nous l'avons chiffrée à 3 millions d'euros, hors foncier.

Nous prévoyons de lancer une procédure de mise en concurrence pour une délégation de maîtrise d'ouvrage et le portage du projet qui englobera aussi les acquisitions foncières.

Les phases administratives sont longues et complexes. Cependant, ce projet devrait débiter juste après le vote du budget 2016.

Monsieur GROGNIER intervient :

Mon cher collègue, Julien Soubiran, je suis admiratif devant tant d'aplomb !

Je suis très étonné de ne pas vous entendre sur la diminution historique des dotations de l'État qui va impacter fortement et durablement notre commune. Vos amis politiques étaient les premiers à contester la proposition de diminution de 600 millions proposée sous le mandat de Nicolas Sarkozy, que je soutenais et soutiens toujours. Mais là, curieusement, alors que le gouvernement Hollande va diminuer de 30 milliards on ne vous entend pas !

Je suis encore plus admiratif de votre aplomb lorsque vous dites que vous « cherchez les lignes directrices » dans nos propositions.

Entendez critiquer nos orientations par quelqu'un qui fait preuve d'une telle versatilité dans ses convictions, prête à sourire.

Oui, Monsieur Soubiran vous êtes versatile car :

- Vous apportez votre soutien à un gouvernement socialiste, qui porte les mesures ultra-libérales du ministre Macron...et dans un même temps vous dissimulez scrupuleusement sur vos documents de communication votre appartenance au PS.

- Vous vous réclamez de la majorité départementale... mais dites que vous souhaitez remettre en cause des décisions déjà prises par cette même majorité départementale.

- Vous faites ici une parade nuptiale devant les candidats Front de gauche et Verts en critiquant le projet de Sivens... alors que dans un même temps le 1^{er} ministre Valls, que vous soutenez, s'exprime devant les élus de la FNSEA en leur disant que « les agriculteurs sont aujourd'hui les meilleurs écologistes de notre pays ».

- Vous nous dites défendre l'emploi alors que dans un même temps une secrétaire d'État, que vous soutenez aussi, fait preuve d'un amateurisme évident en indiquant le matin dans les médias que le chômage va diminuer, alors que le soir les chiffres officiels montrent malheureusement le contraire...

Alors, oui mes chers collègues, la situation budgétaire est rendue compliquée par des décisions gouvernementales injustes.

Puisque nous ne pouvons attendre aucune proposition de l'opposition, une opposition enfermée dans ses contradictions, nous continuerons à travailler, comme nous l'avons toujours fait, pour le bien de notre ville avec l'appui des services, notamment les services financiers que l'on remercie tous pour le travail accompli.

Monsieur SOUBIRAN insiste. Je crois que le budget de l'exercice 2015 devrait porter cette priorité. L'éducation doit passer avant la vidéosurveillance.

La construction d'une nouvelle école maternelle est une priorité ; tout le monde est d'accord, estime **Monsieur DALLA RIVA**. Mais il faut comparer ce qui est comparable. D'un côté, il s'agit de 290 000 € et de l'autre 3 millions, ce n'est pas le même poids budgétaire !

Nous avons promis aux vauréens cette vidéoprotection, ajoute **Monsieur LAMOTTE**. Nous la faisons. Nous ferons aussi, et en son temps, l'école.

Nous appliquons notre programme, poursuit **Monsieur GROGNIER**. Mais nous devons réajuster l'échéancier car le gouvernement nous a menti.

Nous faisons beaucoup de travaux, chaque année, dans les écoles, rappelle **Madame VOLLIN**.

Madame IMBERT fait état de nombreux actes de vandalisme dans le centre ville. Les toilettes près de la cathédrale ont été saccagées trois fois en un an. C'est inadmissible ! Le bien fondé des caméras n'est plus à démontrer.

14 véhicules brûlés, il y a 2 ans, ajoute **Monsieur GUIPOUY**. Les deux minibus municipaux ont subi le même sort il y a quelques semaines, sans parler des vitraux de la cathédrale cibles régulières de projectiles. Cela suffit et c'est le sentiment partagé par la majorité des vauréens.

Monsieur GUIPOUY rappelle que toutes les villes moyennes, y compris de gauche, se dotent d'un tel dispositif. Il considère que la position de Monsieur SOUBIRAN est irréaliste et inadaptée.

Madame VOLLIN met en avant, aussi, le saccage de l'école du Centre.

La vidéoprotection, en l'espèce n'aurait rien apporté de plus, pense **Monsieur SOUBIRAN** car les auteurs ont été pris.

Monsieur J.P. BONHOMME s'inscrit en faux. Ces méfaits auraient pu être évités ou tout au moins leur ampleur, avec la vidéoprotection car ils se sont produits dans la durée.

Qu'entendez-vous par modération fiscale ? demande **Monsieur SOUBIRAN**.

Là encore, les précisions seront apportées après instruction du projet de budget par les commissions compétentes, comme chaque année, répond **Monsieur CARAYON**.

Vous ne devez pas négliger le travail des commissions où les idées avancent sans problème, par questions-réponses, dans l'intérêt général, sans polémique, pas comme dans cette instance où la posture et l'apparence prennent le dessus.

Monsieur CARAYON poursuit.

La priorité éducative, oui évidemment ! J'aurais bien aimé n'avoir qu'une seule priorité, mais il y a tant de besoins. C'est comme dans la vie privée ! Nous avons donc plusieurs priorités.

Nous avons à cœur, avec l'implication et la minutie de Christiane VOLLIN, mon adjointe, d'assurer les meilleures conditions de travail pour les élèves. Mais la sécurité pour nous est une priorité au même titre que l'éducation. C'est le premier des Droits de l'Homme. C'est un droit et une protection, avant tout, pour les plus vulnérables, femmes, personnes âgées et handicapées, jeunes.

J'ai pris la décision d'équiper la commune en vidéoprotection, le jour où Mme Taubira a été nommée au gouvernement car j'étais convaincu qu'elle porterait une politique pénale laxiste, ayant pour effet d'accroître la délinquance.

Ces dispositifs de vidéoprotection sont installés partout en France et les résultats sont patents (par exemple, la délinquance a diminué de 30 % à Castres).

Nous avons reçu pour cette opération, dans le cadre du CLSPD que nous avons installé il y a quelques années, le soutien de Mme le Procureur de la République, des préfet et sous-préfet qui sont les représentants dans le département de l'État et du gouvernement, des principaux responsables des forces de l'ordre et même des chefs d'établissement scolaires.

C'est difficile, Monsieur SOUBIRAN, d'avoir raison contre toutes les autorités de l'État et de l'ensemble de la population.

Si ce dispositif était inutile, le ministère de l'intérieur, à la recherche d'économies, aurait d'ailleurs cessé de subventionner les collectivités locales à cet effet.

Nous l'avons promis à la population, elle nous a soutenus largement, et nous tiendrons évidemment nos engagements. Le coût de la première tranche est proportionnellement plus élevé car il comprend tout le système serveur de centralisation des données.

En conclusion, **Monsieur CARAYON** donne quelques éléments de synthèse :

Une gestion saine et économe des finances de la commune

◀ Des économies significatives et continues sur le fonctionnement interne des services qui seront poursuivies

⇒ Frais de personnel

Leur croissance a été entre 2014 et 2013 de + 3,4 %, **inférieure à la moyenne nationale** (+ 4 %).

Cette croissance ne cesse de se ralentir depuis 2011.

Les crédits qui seront inscrits au budget de l'exercice 2015 n'augmenteront pas par rapport à ceux inscrits en 2014, grâce à la rationalisation des postes de travail.

S'il n'y avait pas eu les surcoûts liés à la réforme des rythmes scolaires (NAP) imposée par le gouvernement contre l'avis de tous et néfaste pour les enfants : + 100 000 €, **ces crédits auraient même diminué** de façon significative.

La politique sociale en direction des agents sera pourtant maintenue.

⇒ Charges à caractère général

Elles ont diminué entre 2014 et 2013 de (- 2,15 %) grâce à la maîtrise des coûts et à la rationalisation des consommations qui seront poursuivies en 2015.

Un effort considérable est porté sur la réduction **des coûts de fonctionnement interne des services**.

• **Fournitures administratives**

- **26,4 %** entre 2014 et 2013

Elles avaient déjà diminué entre 2013 et 2012.

Elles sont même très inférieures à leur niveau de 1995 (début du 1^{er} mandat) : - 28,40 %.

• **Frais d'affranchissement**

- **21,07 %** entre 2014 et 2013.

• **Les frais de téléphone** poursuivront également leur baisse.

• Fournitures de petit équipement

- 23,93 % entre 2014 et 2013.
- 43,38 % depuis 2012

• Assurances

- 29,70 % entre 2014 et 2013
(nouvelle mise en concurrence et renégociation des contrats).

Ces efforts d'économies rendront possible le maintien d'un **très bon niveau de service** à la population (élèves, jeunes, sportifs, aînés, personnes en situation de handicap, amateurs de spectacles culturels...).

◀ La modération fiscale

Notre politique de modération fiscale engagée dès le début (1995) sera poursuivie afin de soutenir la consommation des ménages, dans une période où ils subissent les effets d'un accroissement de la pression fiscale d'État.

Le taux vauréen de taxe d'habitation demeurera un des plus bas, sinon le plus bas de la Région.

La taxe foncière sur le bâti restera aussi moins chère à Lavour que dans les communes du département de la même strate.

◀ Une dette maîtrisée

⇒ **qui ne coûte pas cher** (ce qui en diminue son poids budgétaire) grâce à des taux d'intérêt restant historiquement bas et à une très bonne négociation.

Pour Lavour, les taux actuellement en vigueur :
0,75 % pour les variables !
1,95 à 2,25 pour les derniers en fixe !

⇒ dont la stabilité sera recherchée, sauf cas de force majeure

L'accroissement de l'autofinancement est l'objectif prioritaire de la municipalité. Il sera atteint malgré un contexte national difficile, grâce à notre bonne gestion.

Il permettra de maintenir un niveau d'investissement raisonnable afin de répondre aux besoins les plus urgents.

Cet autofinancement aurait été encore bien meilleur sans les mauvais coups portés par le gouvernement aux collectivités locales et par voie de conséquence à nos entreprises locales et nos emplois.

Pour étayer ces propos vis-à-vis du gouvernement, **Monsieur CARAYON** cite un extrait d'une tribune du Parti de Gauche parue dans le journal « Le Tarn Libre » faisant référence à un sujet d'actualité :

« Le 1^{er} tour des élections départementales est marqué par la sévère sanction infligée à la majorité départementale conduite par le PS qui perd pratiquement un tiers de ses voix. C'est une sanction méritée pour ceux qui soutiennent le gouvernement qui met en œuvre les politiques européennes d'austérité et de démantèlement territorial. »



3- DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA D.E.T.R. : TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Madame VOLLIN expose à l'assemblée, que comme chaque année, il est projeté de réaliser, au cours de l'exercice 2015, des travaux d'aménagement, d'extension, d'amélioration de l'accessibilité ou du confort thermique ou phonique dans les bâtiments scolaires. Il est, en particulier, prévu à cet effet de remplacer certaines menuiseries par des structures double-vitrage plus conformes aux normes environnementales.

Cette opération pourrait notamment comprendre les travaux suivants :

⇒ **Groupe scolaire des Clauzades** :

- Fourniture et pose de 3 brise soleil aluminium, côté primaire ;
- Remplacement de menuiseries salle de classe, bibliothèque et salle polyvalente
- Travaux de mise en conformité du centre de loisirs associé à l'école des Clauzades

⇒ **Groupe scolaire du Pigné** :

- Remplacement du sol de la classe de M. Marchand ;
- Réfection de la cour de l'école maternelle ;
- Travaux de revêtement béton du préau avec la mise en place d'une rampe aux normes P.M.R. ;
- Création d'une toiture en bac acier entre l'entrée de l'école primaire et la cantine ;
- Remplacement d'une menuiserie au niveau des W.C..

⇒ **Groupe scolaire du Centre** :

Ecole Maternelle

- Remplacement de menuiseries du dortoir ;
- Travaux de mise en conformité, avec la création d'une ouverture entre le dortoir et une salle de classe afin d'être aux normes incendie et disposer de 2 issues de secours ;
- Travaux de création du préau

Ecole Primaire

- Remplacement de menuiseries de l'entrée, aux normes thermiques et acoustiques ;
- Travaux de mise en conformité, avec la création d'une ouverture entre deux classes, aux normes incendie et disposer de 2 issues de secours pour chaque classe ;
- Remplacement du sol de la salle psychologie et du hall entre les 2 classes.

Le coût global de l'opération est estimé à 232 100 € H.T.

Le Plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

► État		
D.E.T.R. Programme 2015	50 %	116 050 €
► Autofinancement		116 050 €

Montant total de l'opération		232 100 €

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est opportun de demander à l'État une subvention au titre de la D.E.T.R. - programme 2015.

Il convient de soumettre ce projet à Monsieur le Préfet afin de demander son inscription à un programme subventionné au titre de la D.E.T.R. 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- entérine le projet d'aménagement des groupes scolaires de la ville pour l'année 2015, sous réserves des inscriptions budgétaires correspondantes, et le dossier de subvention afférent, soumis à Monsieur le Préfet du TARN.
- demande pour cette opération une subvention, au titre de la D.E.T.R., programme 2015, au taux maximum, compte tenu en particulier des importantes charges de centralité supportées par la Commune.

Vote : unanimité.



4- TARIFS : ALSH

⇒ Petites et grandes vacances

Monsieur DALLA RIVA indique que, conformément aux modalités conventionnelles du contrat liant la Mairie de Lavour à la CAF du Tarn (convention « aide aux temps libres » - revalorisation du quotient familial plafond), Il convient de délibérer sur la nouvelle grille de tarification de l'accueil de loisirs sans hébergement municipal « les Clauzades », pour les petites et grandes vacances.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la tarification de l'accueil de loisirs sans hébergement municipal « les Clauzades » comme ci-après énoncée, pour les petites et grandes vacances, à compter du 1^{er} avril 2015 :

ALSH	TRANCHE 1 de 0 à 700		TRANCHE 2 > 700	
	Lavour	Extérieur	Lavour	Extérieur
Journée avec repas	4.70 €	6.30 €	10.00 €	11.60 €
Journée sans repas	1.65 €	2.75 €	6.85 €	8.00 €
Demi-journée avec repas	3.05 €	4.80 €	5.70 €	7.50 €
Demi-journée sans repas	0.85 €	1.45 €	3.45 €	4.05 €

Vote : unanimité.

⇒ Mercredis

Monsieur DALLA RIVA informe ses collègues que, conformément aux modalités conventionnelles du contrat liant la mairie de Lavour à la CAF du Tarn (convention « aide aux temps libres » - revalorisation du quotient familial plafond), il convient de délibérer sur la nouvelle grille de tarification de l'accueil de loisirs sans hébergement municipal « les Clauzades », pour les mercredis.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la tarification de l'accueil de loisirs sans hébergement municipal « les Clauzades » comme ci-après énoncée, pour les mercredis, à compter du 1^{er} avril 2015 :

ALSH	TRANCHE 1 de 0 à 700		TRANCHE 2 > 700	
	Lavour	Extérieur	Lavour	Extérieur
Accueil avec repas	3.05 €	4.80 €	5.70 €	7.50 €
Accueil sans repas	0.85 €	1.45 €	3.45 €	4.05 €

Vote : unanimité.



5- SUBVENTION A UNE ASSOCIATION : AVANCE

Après examen en commission des finances le 25 mars 2015, **Monsieur CARAYON** demande au Conseil Municipal, d'approuver l'affectation d'une subvention de 10 000 € à l'Amicale des Employés Communaux de la Ville de Lavour pour permettre à ladite association de faire face à des dépenses habituellement engagées en début d'année .

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Amicale des Employés Communaux de la Ville de Lavaur.
- autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens afférente.
- précise que les crédits seront inscrits au chapitre 65, article 6574 du budget primitif 2015.

Vote : unanimité.



6- PERSONNEL COMMUNAL

⇒ **Indemnité élections départementales**

Monsieur CARAYON expose au Conseil Municipal qu'en vertu de l'arrêté du Ministère de l'intérieur en date du 27 février 1962 modifié notamment l'article 5, la valeur de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection a été modifiée.

Il propose à l'assemblée de faire bénéficier de cet avantage pour les élections départementales 2015, les agents pouvant réglementairement et statutairement y prétendre : cadres A, des filières administrative, technique, titulaires et contractuels.

Le conseil Municipal entendu le présent exposé, après avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire et fixe le montant individuel de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections départementales du 22 et 29 mars 2015.

Une enveloppe maximale calculée comme suit :

$$\frac{1078.72 \times \text{coef. } 8 \text{ (maxi)}}{12} \times 4 \text{ (agents)} = 2\,876.59 \text{ € par tour d'élections.}$$

La répartition de cette enveloppe sera faite au prorata du nombre d'heures effectuées par les agents.

Vote : unanimité.

⇒ **Gratification stagiaires**

Monsieur CARAYON fait part à ses collègues que la Mairie de LAVAUUR accueille régulièrement des stagiaires au sein de ses différents services.

Par délibération du 3 juillet 2008, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une gratification limitée à 12.5 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale pour les stagiaires étudiants dont la présence annuelle était supérieure ou égale à un mois.

L'environnement légal et réglementaire ayant évolué en la matière, le Conseil Municipal sera amené à délibérer pour autoriser l'indemnisation des stagiaires, lorsque le stage est supérieur à deux mois.

La gratification serait calculée sur la base de 13.75 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale jusqu'au 31 août 2015, puis sur la base de 15 % à compter du 1^{er} septembre 2015, conformément aux textes en vigueur.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accorder une gratification aux étudiants stagiaires au sein des services municipaux, lorsque leur présence annuelle est supérieure à deux mois,
- précise que cette gratification sera calculée sur la base de 13.75 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale jusqu'au 31 août 2015, puis sur la base de 15 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale à compter du 1^{er} septembre 2015.

Vote : unanimité.



7- INFORMATIONS

◀ Décisions du maire prises en vertu d'une délégation du Conseil Municipal, au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Acceptation d'un don à la commune, de 1 500 €, le 16 décembre 2014 visée par la Sous-préfecture le 19 décembre 2014.

- Autorisation, le 12 février 2015 visée par la Sous-préfecture le 23 février 2015, de la reconduction d'une ligne de trésorerie à hauteur d'1 000 000 € avec un taux d'intérêt égal à EONIA + MARGE de 1.50%.

- Travaux d'élagage et d'abattage sur l'ensemble de la commune de LAVAUUR

Il a été signé le marché N° TV 2014 - 08 avec la S.A.R.L. PRADELLES - Les Élagueurs du Vaurais - 2, impasse Jean Malrieu - 81500 Labastide Saint-Georges.

Le marché est annuel de type à bons de commandes, avec un minimum de 5 000 € H.T. et un maximum de 30 000 € H.T., pour une durée d'un an, reconductible sur une durée ne pouvant excéder 3 ans, sans que ce délai puisse excéder le 31/12/2018.

- Travaux de restauration du chœur : Mobilier / Electricité / Eclairage dans l'Eglise Saint-Alain

– Il a été signé le marché N° TB 2014-09

Lot n° 1 : maçonnerie – pierre de taille pour un montant total de 30 074,76 € Euros H.T, avec la S.A.S. CHEVRIN-GELI - B.P. 31353 - Za Fendeille - 11 493 Castelnaudary.

Lot n° 2 : restauration de tableau pour un montant total de 6 750 € Euros H.T, avec la S.A.R.L. MALBREL CONSERVATION - Le Port - 46100 Capdenac.

Lot n° 3 : électricité pour un montant total de 20 465,20 € Euros H.T avec l'EURL RONCO Robert - 460, Av. des Terres Noires - 81370 Saint-Sulpice.

Lot n°4 : serrurerie pour un montant total de 3 556 € Euros H.T, avec la S.A.R.L. MUNOZ - 3, rue de Sagnes – Za de Sagnes - 81500 Lavaur.

Lot n°5 : menuiserie pour un montant total de 4 630 € Euros H.T avec l' E.U.R.L. MENUISERIE SPASOV - Za Les Massiès II - 81800 Couffouleux.

Lot n°6 : vitraux pour un montant total de 7 960 € Euros H.T avec l'Atelier du Vitrail LABOUDIE Jean Michel - 15, rue de la Vaysse - 81500 Marzens

Le montant global du marché est de 73 435,96 € H.T.

- Décision du 16 septembre 2014 : Indemnisation d'un montant de 2200,07 € T.T.C. suite au sinistre matériel survenu la nuit du 16 janvier 2013 au sein de l'école maternelle du Centre, située rue de la Mairie.

- Décision du 6 octobre 2014 : Indemnisation d'un montant de 930,00 € TTC suite au sinistre matériel survenu sur l'un des bâtiments municipaux situé Place Cassin.

- Décision du 6 octobre 2014 : Prise en charge des frais de défense d'un montant de 1614,60 € T.T.C. par la compagnie d'assurances Groupama d'Oc dans le cadre du contrat protection juridique.

- Décision du 6 octobre 2014 : Prise en charge des frais de défense d'un montant de 1685,00 € T.T.C. par la compagnie d'assurances Groupama d'Oc dans le cadre du contrat protection juridique.

- Décision du 8 décembre 2014 : Indemnisation d'un montant de 1640,02 € TTC par la compagnie MAF ASSURANCES suite au sinistre matériel survenu le 24 octobre 2012 au sein de salle du tir à l'arc, située 12 avenue Augustin Malroux.

- En date du 13 novembre 2014, le maire a confirmé sa décision d'exercer son droit de préemption urbain pour permettre l'extension des voies douces à l'intérieur des zones urbanisées des quartiers du Bourdicou et de Négolasé sur un immeuble non bâti sis impasse d'en Ayé – 81500 LAVAUUR, référencé au cadastre section AI N°297, 299, 431, 599, d'une surface de 438 m², pour un montant de 1 500 €, appartenant à Monsieur Claude MILHAU.

- Décision du 27 novembre 2014 : acceptation d'un don par l'association des Mécènes du Pays de Cocagne, de deux tableaux d'Hélène Rivière (Toulouse 1896 – 1977), destinés à compléter le fonds du Musée dédié à cette artiste :

- « Bord du canal du Midi à Toulouse » 1927, huile sur toile de 60x80cm (d'une valeur de 3000 €).
- « Les enfants à St Paul-Cap-de-Joux » huile sur toile de 37x45cm (d'une valeur de 1500€).

- Décision du 8 décembre 2014 : acceptation d'une aide de mécénat de 2000 €, proposée par l'association des Mécènes du Pays de Cocagne, en soutien à l'exposition du musée : « Paul Pascal (Toulouse 1839 – Washington 1905) – mémoires vagabondes ».

- Décision du 8 décembre 2014 : acceptation d'un don d'ouvrages en gros caractères et textes lus, pour une valeur de 1 000 €, de l'association du Rotary Club de Lavaur - Graulhet, Pays de Cocagne, pour la médiathèque municipale Guiraud de Laurac.

- Décision du 8 décembre 2014 : acceptation d'une aide de mécénat de 3000 €, proposée par l'association des Mécènes du Pays de Cocagne, en soutien à la politique d'acquisition d'ouvrages de la médiathèque municipale Guiraud de Laurac.

◆◆◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

◆◆◆◆◆